

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2024-1776856-PROF HCA cat 1 n°1

INTITULE LONG DU POSTE

Professeur.e / Histoire et Cultures Architecturales / Histoires et théories de l'architecture et des formes urbaines/ Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région : Hauts-de-France

Département : Nord

Adresse : ENSAP Lille 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (parcours CoMUA cohabilité avec l'IAUGL). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, La piste rurale), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche: Conception et société, Territoire, Histoire et Matérialité.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social expérimental et innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), aux infrastructures paysagères (Likoto), au métabolisme et morphologies territoriales (Popsu Métropoles et Transitions), aux projets transfrontaliers (chaire Will CROSSPOINT), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice -croissance intelligente durable et inclusive).

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille: l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Dans un contexte profondément marqué par les crises écologiques et énergétiques qui rompent les équilibres planétaires, l'histoire joue aujourd'hui un rôle essentiel dans la compréhension des mécanismes qui ont commandé la production de notre environnement contemporain. Dans ces conditions, l'architecte et le paysagiste doivent apprendre à tirer des leçons des expériences passées pour mieux orienter leurs choix en s'appuyant sur les bénéfices de réalisations exemplaires et sur les qualités de productions trop souvent méconnues. Il est donc essentiel de privilégier une formation capable de donner aux jeunes praticiens la capacité d'expertiser la grande diversité des situations construites du XX^e siècle pour les transformer en atouts face aux défis du XXI^e siècle.

Charges pédagogiques :

Elles seront précisées en fonction du candidat retenu, et correspondent pour le moment, à :

- un C.M (cours magistral) en Licence (**24h** soit 40h éq. TD) dont l'objectif est d'initier les étudiants du premier semestre de première année aux grandes problématiques de l'architecture de la première moitié du XX^e siècle. À partir de l'étude des mutations de la seconde moitié du XIX^e siècle, il s'agit d'exposer et d'expliquer les transformations introduites par l'avant-garde architecturale au cours des premières décennies du XX^e siècle.
- une partie de C.M. en Licence (**8h** soit 14 h éq. TD) qui prolonge la période étudiée au premier semestre de première année pour s'intéresser à l'après Seconde Guerre mondiale et expliquer les enjeux et stratégies liées à la reconstruction. Ce cours est partagé avec deux collègues qui se penchent plus précisément sur la question des matériaux des Trente Glorieuses et des théories architecturales des années 1960-1970.
- en Master (**104h**), encadrement d'un séminaire d'initiation à la recherche hebdomadaire du domaine Histoire organisé sur deux semestres. L'ambition est de former les étudiants aux méthodes de la recherche scientifique en leur permettant de développer une enquête originale qui aboutit à la production d'un mémoire (50.000 signes environ). Les sujets traités dans le cadre de ce séminaire sont prioritairement centrés sur la question de l'héritage du XX^e siècle. Une série d'apports théoriques appropriés facilite l'étude des corpus choisis par les étudiants dans le cadre de la thématique du séminaire.
- un séminaire exploratoire de Master (**48h**) offre aux étudiants du domaine Histoire la possibilité de tester des méthodes d'analyse ou d'interprétation qui pourront les aider à mieux appréhender les problématiques développées dans le cadre des cours de théorie et pratique de la conception.

- **Perspectives d'évolution des charges pédagogiques :** par rapport aux axes de développement de l'école et par rapport au LMD dans le cursus des études d'architecture : l'enseignant pourra prendre des responsabilités notamment au sein du cycle doctoral en encadrant des thèses de doctorat et en contribuant au séminaire doctoral du Lacth.

- **Autres tâches :** suivi des stages, participations aux différents jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école (notamment CPS). L'enseignant recruté devra également contribuer aux activités de recherche et de valorisation du LACTH au sein du domaine histoire.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

Chercheur/chercheuse confirmé.e en histoire de l'architecture, en histoire de la construction ou de la production des environnements bâtis, le/la candidat.e contribue à l'animation de réseaux de spécialistes à une échelle nationale et internationale. Ses publications et travaux de recherche en France et à l'étranger témoignent d'un niveau de compétence reconnu dans la communauté scientifique.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- participation aux activités scientifiques du LACTH (laboratoire de recherche de l'école) : séminaires doctoraux, participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.
- co-encadrement doctoral, et co-direction de thèses ; responsabilité d'expertise et d'évaluation ; participation aux activités du laboratoire.

- développement de la recherche scientifique dans le domaine Histoire et Cultures architecturales, domaine Histoire du LACTH (conception, histoire, matérialité et territoire) et le milieu académique (SHS notamment) ; négociation et développement de projets de recherche impliquant le financement de partenaires extérieurs.

Perspectives d'évolution des charges scientifiques : par rapport aux axes de développement de l'école : négociation et développement de contrats de recherche impliquant le LACTH et des partenaires extérieurs.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Historien.ne de l'architecture ; habilitation à diriger des recherches.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de LILLE

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr